



APPEL À CANDIDATURE

DEVENIR AGRICULTEUR/TRICE VIA
L'ESPACE-TEST AGRICOLE D'ANDERLECHT



APPEL À CANDIDATURE

DEVENIR AGRICULTEUR/TRICE VIA L'ESPACE-TEST AGRICOLE D'ANDERLECHT

Un projet coordonné par l'asbl Le Début des Haricots en partenariat avec la commune d'Anderlecht, la Maison verte et bleue, Terre en Vue, Bruxelles Environnement et Crédal dans le cadre du projet BoerenBruxselPaysans.

Et en collaboration avec l'ULB, l'UCL, Greenloop et la Maison verte et bleue dans le cadre du projet Ultra Tree, et avec le CCN Vogelzang CBN.

Ce projet est financé par le FEDER via la Région de Bruxelles Capitale, la Cellule Agriculture du SPRB et Bruxelles Environnement.



La Région et l'Europe investissent dans votre avenir ! • Het Gewest en Europa investeren in uw toekomst!



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST



Union Européenne
Fonds Européen de Développement Régional
Europese Unie
Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

SOMMAIRE

I. CONTEXTE GENERAL

1. Le contexte agricole Bruxellois
2. Le projet BoerenBruxselPaysans
3. C'est quoi un Espace-test agricole?
4. L'espace test d'Anderlecht : lieu de recherche-action sur la viabilité économique et sociale des micro-fermes

II. TESTER SON ACTIVITÉ AU SEIN DE L'ESPACE TEST AGRICOLE D'ANDERLECHT

1. Parcelles et équipements disponibles
2. Accompagnement au lancement d'activité
 - A. Accompagnement assuré par BoerenBruxselPayans
 - B. Couveuses d'entreprise
 - C. Statut juridique
3. Durée du test et conditions de mise à disposition

III. CONDITIONS D'ADMISSION ET MODALITES DE SELECTION

1. Conditions d'admission sur l'Espace-test
2. Les porteurs de projet s'engagent à
3. Critères de sélection
4. Statut et structure d'accompagnement
 - A. Structure d'accompagnement pour BoerenBruxselPaysans
 - B. Les autres structures conseillées
5. Nature du projet (individuel / collectif)
 - A. Maraîchage sur petite surface (projet à vocation individuelle)
 - B. Autres possibilités (dimension collective/projet hybride).
6. Démarches et dossier de candidature



I. CONTEXTE GENERAL

Cet appel à candidature s'adresse aux personnes qui désirent se lancer dans le métier d'agriculteur/trice à titre professionnel en Région de Bruxelles Capitale et qui souhaitent au préalable tester leur activité et acquérir des compétences supplémentaires au sein de l'Espace-test agricole d'Anderlecht.

A partir de janvier 2019, l'Espace-test pourra accueillir 2 nouveaux porteurs(euses) de projets. Les parcelles à disposition sont adaptées à une activité de maraîchage sur petite surface.

1. LE CONTEXTE AGRICOLE BRUXELLOIS

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale sur l'évolution des modèles agricoles en Belgique et, plus particulièrement, sur la place de l'agriculture dans et autour des grandes villes comme Bruxelles.

Actuellement, les 200 ha de terres agricoles bruxelloises ainsi que les milliers d'hectares entourant Bruxelles sont utilisés par une agriculture qui ne nourrit presque pas la ville. En parallèle, de nombreuses personnes désirent se lancer professionnellement dans le métier d'agriculteur/trice afin de proposer un autre modèle d'agriculture, respectueux de l'humain et de l'environnement et fournissant une nourriture de qualité en circuit court à Bruxelles.

Ces mêmes personnes sont confrontées à d'importants obstacles qui rendent difficile une installation : accès très limité à la terre, investissements importants, manque de sécurité d'en retirer un revenu convenable, manque de structures d'accompagnement adaptées... Pourtant, à Bruxelles, la demande de produits frais, locaux et durables ne cesse de croître.

C'est dans ce contexte de demande importante et d'offre très limitée qu'est née l'idée de soutenir l'installation de nouveaux agriculteur(trice)s en région Bruxelloise grâce à un Espace-test agricole.



1. LE PROJET BOERENBRUXSELPAYSANS

L'Espace test agricole d'Anderlecht fait partie d'un projet régional plus large, BoerenBruxselPaysans (paysans.goodfood.brussels), financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et mis en œuvre par 6 partenaires : Bruxelles Environnement, la Commune d'Anderlecht, le Début des Haricots, la Maison verte et Bleue, Terre-en-vue et Credal.

BoerenBruxselPaysans a pour mission de faciliter et d'augmenter la production et la transformation alimentaire locale (Région de Bruxelles Capitale) selon des modes de production écologiques, à destination des mangeurs bruxellois. Il vise à favoriser l'accès de ceux-ci à une nourriture de qualité via des circuits courts, à les sensibiliser à l'alimentation durable sous tous ses aspects et à les faire participer aux dynamiques alimentaires locales.

L'objectif principal de BoerenBruxselPaysans est de soutenir des porteurs de projets à tous les niveaux de la filière de l'alimentation durable, depuis la production jusqu'à la consommation. Pour ce faire, le projet met à disposition des infrastructures, des parcelles, des soutiens méthodologiques et techniques aux porteur(euse)s de projet afin de les accompagner dans le lancement de leurs activités.



2. C'EST QUOI UN ESPACE-TEST AGRICOLE?

Un Espace-test agricole (ETA) est un dispositif permettant à des Porteur(euse)s de Projet (PP) de tester leur activité professionnelle dans un cadre sécurisé. Pendant la période de test (trois années maximum), les Porteur(euse)s de Projet ont accès à une parcelle, à des infrastructures et à des outils adaptés à leurs besoins afin de cultiver la terre et de vendre leur production.

Les Porteur(euse)s de projet bénéficient également d'un accompagnement technique régulier ainsi que de soutiens ponctuels sur les aspects : plan financier, commercialisation, recherche de terre en vue de l'installation.



3. L'ESPACE TEST D'ANDERLECHT

Lieu de recherche-action sur la viabilité économique et sociale des micro-fermes.

L'espace test agricole (ETA) d'Anderlecht se situe en milieu péri-urbain. Dans ce contexte caractérisé par un manque d'accès à la terre agricole (peu de terres sont disponibles et leur prix est souvent deux à trois fois plus élevé qu'en milieu rural), l'Espace-test agricole d'Anderlecht privilégie des modèles agricoles sur (très) petites surfaces qui s'inspirent d'exemples tels que ceux de Jean-Martin Fortier (Québec), la Ferme du Bec Héllouin (Normandie), Elliot Coleman et le SPIN Farming (Canada).

A contrario des modèles agricoles dominants, les micro-fermes bio-intensives composent avec une surface limitée en valorisant tous les espaces et en maximisant la productivité par divers leviers d'action:

- ▶ un recours intensif au travail humain, principalement manuel, appuyé par un réseau important de bénévoles;
- ▶ une intensification des cultures, liée à une attention particulière accordée à la fertilité des sols et à la stimulation de la vie du sol; Cela passe notamment par un apport important en matières organiques;
- ▶ des stratégies de diminution des travaux de désherbage, comme le paillage en surface avec des couverts végétaux ou des géo-textiles;
- ▶ une mutualisation des ressources matérielles entre maraîchers.

Ces micro-fermes sont donc peu mécanisées et demandent peu d'investissements de départ.



Bien que certains projets commencent à voir le jour en Belgique (La Ferme du Chant des Cailles à Watermael-Boitsfort, Le Jardin des Prairies à Jodoigne), les données manquent pour valider la viabilité économique, écologique et sociale de ces modèles innovants en Belgique.

L'équipe de l'Espace-test travaille en collaboration avec le projet de recherche-action Ultra Tree (co-create Innoviris), sur la viabilité des activités agricoles sur petite surface, qui arrive à la fin de son parcours pour novembre 2018. Dans la mesure du possible, l'équipe Graines de paysans continuera la récolte et l'analyse des données. Dans cette optique, il est important que les porteurs de projet soient intéressé(e)s à contribuer à la récolte des données sur des aspects multi-disciplinaires tels que le bien-être physique et psychologique, le temps de travail, les aspects économiques, les pratiques de gestion du sol.



II. TESTER SON ACTIVITÉ AU SEIN DE L'ESPACE TEST AGRICOLE D'ANDERLECHT

L'Espace-test agricole d'Anderlecht a été lancé en 2016. Il est situé sur la vallée du Vogelzang (rue du Chant d'Oiseau – métro Ceria).

Le **maraîchage** est particulièrement adapté au lancement d'une activité professionnelle (plantes annuelles, petites surfaces, déplacement facile après la période en Espace-test).

Des projets en **tisanerie, herbes aromatiques et médicinales**, sont aussi présents. La production de **petits fruits**, est également possible.

Le test de projets d'élevage et de grandes cultures n'est actuellement pas possible au sein de l'Espace-test.

Les espaces disponibles pour des nouveaux projets sont adaptés pour du maraîchage sur petite surface (2 porteur(euse)s de projet).



1. PARCELLES ET ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES

Parcelles et surfaces disponibles

La surface allouée aux porteur(euse)s de projet en test en maraîchage est de 15 à 30 ares maximum (serres et chemins compris) en fonction des besoins, de l'expérience préalable, des capacités du porteur(euse) de projet.

Ci-dessus une carte des terrains alloués au test agricole, pour l'année 2019 une nouvelle parcelle pourra être à disposition de l'Espace-test ; plus d'informations seront données lors des séances d'information et des visites de terrain.

Équipements disponibles

- ▶ Outils: motoculteur avec fraise, tondeuse, herse rotative, charrue, buttoire ; Pousse-pousse avec différents outils ; Débroussailleuse ; Pulvérisateur.
- ▶ Outillage de chantier.
- ▶ Serre-tunnel : chaque porteur(euse) de projet dispose d'une serre de 200 m² (26m x 8m), elle comprend un accès à l'eau.
- ▶ Espace de stockage (espace collectif à partager avec les autres porteur(euse)s de projet présents sur l'Espace-test).
- ▶ Accès chambre froide et salle de lavage de légumes (espace collectif à partager avec les autres porteur(euse)s de projet présents sur l'Espace-test).
- ▶ Pépinière (espace collectif à partager avec les autres porteurs de projet présents sur l'Espace-test).



2. ACCOMPAGNEMENT AU LANCEMENT D'ACTIVITÉ

A. Accompagnement assuré dans le cadre de BoerenBruxselPayans

Un accompagnement est organisé afin de soutenir le lancement d'activités, sur les différents aspects d'un projet d'entrepreneuriat. Il est assuré, au sein de l'Espace-test, par Le Début des Haricots et les partenaires de BoerenBruxselPayans, notamment La Maison verte et bleue, Terre en Vue et Crédal.

Cet accompagnement se fait en plusieurs temps sur l'année :

- ▶ **Avant la saison (janvier-février) :** soutien à l'élaboration d'un plan de culture et plan d'assolement, plan financier et de trésorerie, plan de commercialisation.
- ▶ **Tout au long de la saison :** suivi sur les différents aspects du lancement d'activités, en fonction des besoins des Pps et des possibilités au sein du partenariat :
 - ▶ Soutien technique: un accompagnateur technique, maraîcher professionnel, se rend sur les parcelles une fois par mois afin de faire un suivi. Le but est d'apporter des conseils, des réponses aux questions et d'amener des pistes de réflexion et d'amélioration sur le modèle développé.
 - ▶ Soutien à la création de GASAP et à l'identification de filières de commercialisation.
 - ▶ Soutien à la recherche de terre en vue de l'installation.
- ▶ **En fin de saison (novembre-décembre),** les accompagnateurs et le porteur(euse)s de projet se réunissent pour faire le bilan de l'année. L'objectif est de faire un retour sur l'expérience, formuler des recommandations sur le projet à la fois dans sa globalité et sur les différents aspects (technique commercial, RH, finance) et d'évaluer quelles suites donner au projet au sein de l'Espace-test (statu quo, agrandissement, départ de l'espace test pour une autre activité ou pour une installation).



B. Couveuses d'entreprise

Les candidat(e)s qui bénéficient des droits d'allocation de chômage ou d'un revenu d'intégration peuvent conserver leur statut s'ils rentrent en couveuse d'entreprise. Dans ce cas, durant la période de test, les porteur(euse)s de projet concerné(e)s par cette situation sont encouragé(e)s à entrer en test d'activité via une couveuse d'entreprise ou une coopérative d'activité non seulement afin de conserver leurs droits et allocations (chômage, CPAS,...) mais aussi de bénéficier d'un accompagnement administratif et de projet.

Par ce biais, ils pourront utiliser le numéro d'entreprise de la couveuse ou de la coopérative d'activités afin de vendre leurs produits et effectuer leurs achats.

ATTENTION : il est demandé aux candidat(e)s qui optent pour cette option de prendre un premier rendez-vous avec une couveuse avant la remise du dossier de candidature. Plus d'informations dans la partie III de l'appel à candidatures.

C. Statut juridique

La nature de l'accompagnement pour les aspects juridiques et financiers varie selon le statut juridique choisi par le(a) porteur(euse) de projet. Les possibilités sont multiples : indépendant complet, indépendant complémentaire (via Credal ou Village partenaire/Groupe ONE), salarié (via SMart), couveuses d'entreprise (JobYourself).

3. DURÉE DU TEST ET CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION

La durée maximale du test est **DE TROIS ANS (1+1+1)**. Une convention d'une durée d'un an est signée en janvier entre l'asbl et le porteur de projet, renouvelable.

Sont mis à disposition à titre gratuit :

- ▶ Les parcelles,
- ▶ La plupart des équipements à savoir : serre pépinière, espace de stockage, espace de lavage, chambre froide (sauf charges).
- ▶ La plupart des outils à savoir pousse-pousse avec différents outils ; débroussailleuse ; pulvérisateur ; outillage de chantier.

Sont mise à disposition moyennant participation financière :

- ▶ Chambre froide (120€/année pour l'électricité).
- ▶ serre (forfait de 125€/année pour l'amortissement de la bâche)
- ▶ Motoculteur (au prorata des heures d'utilisation, pour participation aux frais d'entretien).

Sont à la charge des porteurs de projet :

- ▶ L'achat des petits outils et les frais annuels variables : graines, terreau, plants, petits matériels – les PPs commandent leurs fournitures eux même. En fonction des projets et des porteurs, le montant de ces achats peut varier de 2000 à 4000 euros en année 1.
- ▶ Les consommations d'eau (irrigation, lavage), essence (utilisation du motoculteur, pompe à eau). L'Espace-test envoie une facture annuelle aux PPs.
- ▶ Frais d'amortissement du matériel (motoculteur, pousse-pousse,...) selon un forfait annuel (à définir).



III. CONDITIONS D'ADMISSION ET MODALITES DE SELECTION

1. Conditions d'admission sur l'Espace-test :

- ▶ Vouloir se tester professionnellement.
- ▶ Bénéficier d'une formation agricole et/ou d'une expérience probante dans le métier permettant d'être autonome sur le terrain.
- ▶ Avoir un statut légal permettant la commercialisation de ses produits (ou s'engager à avoir un premier statut dès les premières ventes).
- ▶ Avoir eu au minimum un premier rendez-vous avec une couveuse d'entreprise.
- ▶ Adéquation du projet aux possibilités de l'Espace-test agricole.
- ▶ Disposer de fonds personnels (entre 2.000 € et 4.000 €) pour les frais annuels de base: terreau, semences, plants, petit matériel, charges/consommations,...
- ▶ S'engager à consacrer une journée par mois (maximum) à la participation à la gestion collective de l'Espace-test ainsi qu'aux activités de récolte des données (sur la viabilité).

2. Les porteurs de projet s'engagent à :

- ▶ Valoriser et entretenir au mieux les parcelles et le matériel mis à disposition.
- ▶ Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique (conversion AB en cours).
- ▶ Commercialiser leur production en circuit court.
- ▶ Participer de manière constructive à la dynamique collective de l'Espace-test (chantiers collectifs, réunion bimestrielles entre l'équipe du

Début des Haricots et les PP, répartition des tâches, entraide, entretien des parties collectives (chemins, abords,...).

- ▶ Collaborer activement dans les projets de recherche-action qui pourraient concerner l'Espace-test. Cela pourrait impliquer notamment un suivi de certaines parcelles expérimentales (méthodes utilisées, calcul du temps de travail, analyse des problèmes rencontrés, poids de la récolte, réflexion sur l'évolution du modèle agricole développé,...).
- ▶ Chercher à s'installer en région de Bruxelles-Capitale après la période de test.

3. Critères de sélection

- ▶ Répondre aux conditions d'admission sur l'Espace-test.
- ▶ Avoir participé à une des visites de l'Espace-test.
- ▶ Avoir participé à une séance préparatoire « Jeu de cartes-BMC ».
- ▶ Solidité, réalisme et avancement du projet : caractère professionnel, démarches réalisées, conscience de la réalité agricole et des différentes facettes du métier.
- ▶ Capacités de gestion de projet (administrative, financière, organisation du travail, communication, vente).
- ▶ Être autonome et déterminé à créer son activité professionnelle.
- ▶ Motivation à lancer son activité d'agriculteur/trice au sein de l'Espace-test (dynamique collective, participation à un projet de recherche-action).

4. Statut et structure d'accompagnement

Une attention particulière sera portée au statut des porteurs de projet afin qu'il permette à ceux-ci de lancer leur activité professionnelle de manière sécurisée.

A. Structure d'accompagnement pour BoerenBruxselPaysans

Les porteur(euse)s de projet peuvent faire appel à **CREDAL** pour l'accompagnement financier sur les aspects financiers et juridiques.

B. Les autres structures conseillées

En dehors de l'accompagnement fourni au sein de l'Espace-test agricole, les PP sont encouragés (sans obligation) à se faire suivre par une structure d'accompagnement à la création d'entreprise.

Les structures conseillées sont les suivantes :

STATUT	STRUCTURE	DESCRIPTION	ADRESSE
MAINTIEN DES DROITS D'ALLOCATION CHÔMAGE ET REVENU INTÉGRATION SOCIAL	JobYourself	Coopérative d'activités (couveuse) active sur Bruxelles	www.jyb.be
INDÉPENDANT(E) (COMPLÈT OU COMPLÉMENTAIRE)	Village Partenaire	Guichet d'économie locale (GEL) spécialisé en alimentation durable à Bruxelles	http://www.village-partenaire.com/guichet-d-economie-locale/votre-accompagnement/
SALARIÉ(E)	SMART	Coopérative de salarié	http://smartbe.be
SALARIÉ(E)	SAW-B	Entreprise partagée en cours de création par la SAW-B	http://www.saw-b.be

ATTENTION : En fonction du statut et de la structure d'accompagnement choisis, le porteur de projet devra remplir différentes étapes **AVANT** la soumission de son dossier de candidature au Début des Haricots. Si vous n'avez pas encore pris contact avec une de ces structures, veillez à ne pas laisser cela en dernière minute car cela prend du temps !

5. Nature du projet (individuel / collectif)

A. Maraîchage sur petite surface (projet à vocation individuelle).

Les candidat(e)s porteur(euse)s de projet qui optent pour un projet individuel pourront bénéficier d'une surface de 15 ares la première année (une superficie plus importante pourra être prise en compte, mais justifiée lors de la rédaction de la candidature), de 30 ares la deuxième année et troisième années. Une demande de surface plus importante est possible avec l'accord du comité de gestion de l'Espace-test.

B. Autres possibilités (dimension collective/projet hybride).

L'Espace test agricole est ouvert à l'accueil de projets ayant une vocation collective et / ou une vocation de projet hybride (par « hybride » nous entendons un projet qui vise à créer une activité mêlant des activités de production et des activités de sensibilisation et/ou de promotion de pratiques agricoles durables.

Projet collectif (participation de plusieurs personnes).

Un projet à vocation collective est éligible au sein de l'Espace-test, mais sera limité en terme d'espace cultivable à (maximum) 0,5 ha au total. Les candidat(e)s devront produire un descriptif sur la gestion de la dynamique collective.

Projet Hybride.

Un projet ayant une vocation hybride est également éligible au sein de l'Espace-test. Dans ce cas, le(s) candidat(e)s devront expliquer dans leur dossier de candidature quelle sera l'articulation entre le volet purement productif et le volet pédagogique (descriptif des animations éventuelles, du public cible, du contenu et de la méthodologie pédagogique envisagées, ainsi que du réseau de partenaires déjà existant ou à contacter) avec un point d'attention sur le statut juridique envisagé et sur la pérennisation du projet à l'issue de la période de test.

Dimension collective (Greenscop, entreprise partagée).

Les porteurs(euses) de projet pourront joindre un projet d'entreprise partagée, **Greenscop** (porté par SAW-B), s'ils le souhaitent.



GREENSCOP est une d'entreprise partagée constituée de travailleuses et travailleurs qui exercent leur métier de manière autonome mais dans le cadre d'une démarche de coopération. Au lieu de créer leur propre entreprise, ces travailleuses et travailleurs décident de développer leurs activités dans une structure juridique commune en vue de mutualiser :

- ▶ des services (administratifs, comptables, trésorerie, communication, marque commune, ...),
- ▶ des moyens humains et matériels (moyens de production, réseau logistique, réseau commercial,...)
- ▶ ainsi que de réaliser des productions, prestations de services et ventes en commun.

Pour rejoindre l'entreprise partagée, les candidats doivent tout d'abord intégrer un dispositif de formation, d'accompagnement et avoir testé leur activité. Une fois entrés dans l'entreprise, les travailleuses sont salariées de la coopérative et non indépendants. Ils sont « entrepreneurs salariés ».

L'entreprise Greenscop est actuellement en création avec un premier groupe d'entrepreneurs. Un nouvel appel à porteurs sera réalisé début 2019.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
m.leboeuf@saw-b.be

6. Démarches et dossier de candidature

A. Séance d'information, visite, atelier préparatoire.

- ▶ Des séances d'information auront lieu le lundi 25 juin de 17h à 18h30 (rue Croix de pierre 85, siège de Début des Haricots asbl) et lundi 3 septembre de 14h à 16h (avenue du Port 86C / 3000, 1000 Bruxelles).
- ▶ Une visite (obligatoire) de l'Espace-test agricole et session de questions-réponses le mardi 03 juillet et jeudi 06 septembre en matinée de 10h à 12h (195 rue Chant d'oiseaux, 1070 Anderlecht, Métro ligne 5 arrêt Ceria). Seulement une des deux séances est obligatoire.
- ▶ Un atelier préparatoire (obligatoire) « Jeu de cartes BMC » (une variante du « Model Business Canvas » adapté au lancement d'une activité agricole sur petite surface) visant à faire évoluer la maturité de votre projet est en programme pour mardi 11 septembre (toute la journée) dans le cadre du projet de recherche Ultra Tree (lieu à définir).

B. Remise des dossiers de candidature.

Le dossier comprendra les documents suivants :

- ▶ CV (avec une attention particulière à votre expérience dans le domaine agricole).
- ▶ Dossier de candidature (canevas à compléter en annexe 1).
- ▶ Ébauche de plan de culture (types de cultures envisagées, quantités et période de l'année).
- ▶ Ébauche de plan financier et estimation du revenu pour année 1, 2 et 3 (canevas à compléter en Annexe 2).
- ▶ Annexes supplémentaires éventuels (conseillé en cas de projet collectifs et/ou hybrides).

ATTENTION : En cas de projet collectif, chaque porteur de projet devra remettre un dossier de candidature à son nm en mentionnant ses coéquipiers à l'endroit voulu.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURE DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS POUR LE 23 SEPTEMBRE AU PLUS TARD À GABRIELE@HARICOTS.ORG

C. Calendrier de sélection des candidats.

- ▶ Tous les candidats seront avertis par courrier électronique de la bonne réception de leur dossier.
- ▶ Les entretiens auront lieu lundi 1 et mardi 2 octobre.
- ▶ Les résultats de la sélection seront communiqués pour le 8 octobre.
- ▶ Une convention d'accompagnement comprenant une mise à disposition d'une parcelle agricole et de matériel et un règlement d'ordre intérieur seront signés en janvier 2019 avec les porteur(euse)s de projet sélectionnés et le terrain sera accessible dès la signature de la convention pour le 15 janvier 2019.

JUIN

25/06 SÉANCE D'INFO

de 17h à 18h30 (rue Croix de pierre 85, siège de Début des Haricots asbl)

JUILLET

03/07 VISITE DE TERRAIN (OBLIGATOIRE)

de 10h à 12h (195 rue Chant d'oiseaux, 1070 Anderlecht, Métro 5 arrêt Ceria)

SEPTEMBRE

03/09 SÉANCE D'INFO

de 14h à 16h (Bruxelles Environnement, av du Port 86C / 3000, 1000 Bruxelles)

06/09 VISITE DE TERRAIN (OBLIGATOIRE)

de 10h à 12h (195 rue Chant d'oiseaux, 1070 Anderlecht, Métro 5 arrêt Ceria)

11/09 JEU DE CARTE (OBLIGATOIRE)

(toute la journée, lieu à définir)

23/09 REMISE DES CANDIDATURES

OCTOBRE

01/10 ET 02/10 ENTRETIENS

08/10 RESULTATS

ANNEXES

ANNEXE 1 : DOSSIER DE CANDIDATURE

**ANNEXE 2 : ÉBAUCHE DE PLAN FINANCIER ET
ESTIMATION DU REVENU POUR ANNÉE 1, 2 ET 3**

PERSONNE DE CONTACT

**POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À CET APPEL À CANDIDATURE,
CONTACTEZ GABRIELE ANNICCHIARICO DU DÉBUT DES HARICOTS ASBL
PAR EMAIL (GABRIELE@HARICOTS.ORG) OU PAR TÉLÉPHONE (0488/352058)**